

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre
Procès-verbal de l'Assemblée Générale
Du 05 Décembre 2025

ORDRE DU JOUR

Table des matières

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 OCTOBRE 2025
(Annexe n°1)
- II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L5211-10 CGCT PORTANT SUR LES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT
- III. APPROBATION DU PROGRAMME TRAVAUX
- IV. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TRAVAUX ELIGIBLES DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR LES ACTIONS DE CONSEIL EN ENERGIES PARTAGE
- V. APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2026 BUDGET PRINCIPAL
- VI. APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2026 BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX
- VII. APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2026 BUDGET ANNEXE IRVE
- VIII. APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS REDEVANCE R2
- IX. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL
- X. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE
- XI. TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
- XII. PARTICIPATION DE LA SEM ENER CENTRE-VAL DE LOIRE AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL DES SEM SIPEnR, YONNE ENERGIE, NIEVRE ENERGIES ET SDEM ENERGIES
- XIII. CREATION D'UNE SOCIETE DE PROJETS AVEC L'AREC ET LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR L'AEROPORT DE CHATEAUROUX
- XIV. CREATION D'UNE SOCIETE DE PROJET AVEC LA SOCIETE DENTRESSANGLE POUR LA REALISATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA ZAC POLAXIS A NEUILLE-PONT-PIERRE (37)
- XV. APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN AVENANT CONCERNANT LA LIGNE DE CREDIT GOURNAY PV SAS

L'an deux mil vingt-cinq

Le 5 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAUZIER

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (25)

BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELLA-VALLE Luc, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, POINTIERE Michael, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (14)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à VIDAL Claude
IMBERT Tony a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel
JUDALET Patrick a donné pouvoir à DAUZIER Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (3)

DEJOLLAT Daniel, PERSONNE Jacques, PJCOUT Laurent.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 OCTOBRE 2025 (ANNEXE 1)

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 2025 et demande au conseil syndical son approbation.

Le conseil Syndical sera amené à délibérer sur le point suivant :

- **Article 1er** : D'approuver le procès-verbal du 15 octobre 2025 joint en annexe.

II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L5211-10 CGCT PORTANT SUR LES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT

2025-147	ER	CONVENTION	CDC BRENNNE VAL DE CREUSE	Convention 2025-077 pour l'extension des réseaux BT "Zone artisanale 2ème tranche" commune de Pouligny Saint-Pierre	03/09/2025	35 280,00 €
2025-148	ER	CONVENTION	NOVINTEL	Convention 2025-078 pour l'extension des réseaux BT "Le Champ aux Moines - Pylone" commune de Rivarennes	04/09/2025	7 560,00 €
2025-149	ER	CONVENTION	NOVINTEL	Convention 2025-079 pour l'extension des réseaux BT "Route de Châteauroux - Pylone" commune d'Etrechet	05/09/2025	23 760,00 €
2025-150	ER	CONVENTION	MERIGNY	Convention 2025-081 pour la dissimulation des réseaux BT "Rue du Stade Paul Benazet" commune de Mérigny	05/09/2025	78 600,00 €
2025-151	ER	CONVENTION	MERIGNY	Convention 2025-082 pour la dissimulation des réseaux BT et d'éclairage public "Rue du Stade Paul Benazet" commune de Mérigny	05/09/2025	14 400,00 €
2025-152	ER	CONVENTION	SCEA des AJONCS	Convention 2025-080 pour l'extension des réseaux BT "L'Hopitou" commune de Vicq sur Nahon	08/09/2025	14 880,00 €
2025-153	ENERGIE	CONVENTION	CdC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la CdC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse (CdC Siège, Résidence les Floralis,MSP1, gymnase Eguzon, Hotel des services sociaux)	28/07/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-154	ER	CONVENTION	LURAIS	Convention 2025-083 pour la dissimulation des réseaux BT et d'éclairage public "Rue de la Cueilie" commune de Lurais	15/09/2025	4 200,00 €
2025-155	ER	CONVENTION	Mme PENIN Lucille	Convention 2025-084 pour l'extension des réseaux BT "Route de Frédielle" commune de Selles sur Nahon	15/09/2025	10 920,00 €
2025-156	ER	CONVENTION	GARAGE BESSON	Convention 2025-085 pour l'extension des réseaux BT "Route de Paris" commune de Tendu	18/09/2025	17 640,00 €
2025-157	ENERGIE	CONVENTION	LE PECHEREAU	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Le Péchereau	15/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-158	ENERGIE	CONVENTION	FONTGOMBAULT	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Fontgombault	10/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention

2025-159	ENERGIE	CONVENTION	VINEUIL	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Vineuil	22/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-160	ER	CONVENTION	CDC CŒUR DE BRENNNE	Convention 2025-086 pour l'extension des réseaux BT "ZA de l'Avis" commune de Martizay	25/09/2025	62 400,00 €
2025-161	ENERGIE	CONVENTION	SAINT FLORENTIN	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Saint Florentin	17/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-162	ENERGIE	CONVENTION	VIJON	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Vijon	29/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-163	ENERGIE	CONVENTION	SAINT MICHEL EN BRENNNE	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Saint Michel en Brenne	15/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-164	ENERGIE	CONVENTION	CHAMPILLET	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Champillet	26/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-165	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	VILLEDIEU SUR INDRE	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de Villedieu sur Indre année 2025	17/09/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025
2025-166	ER	CONVENTION	TOWERCAST	Convention 2025-087 pour l'extension des réseaux BT "La Girauderie" commune de Liniez	03/10/2025	26 040,00 €
2025-167	ER	CONVENTION	IZIVIA	Convention 2025-088 pour l'extension des réseaux BT "Rue des Petites Côtes" commune de Cuzion	03/10/2025	30 120,00 €
2025-168	ENERGIE	CONVENTION	DIOU	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Diou	29/09/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-169	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	LE POINCONNET	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de Le Poinconnet année 2025	17/09/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025
2025-170	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	LE BLANC	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de Le Blanc année 2025	17/09/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025
2025-171	ER	CONVENTION	BARILLA France	Convention 2025-089 pour l'extension des réseaux BT "Rue Jean Monnet" commune de Montierchaume	03/10/2025	30 480,00 €
2025-172	ER	CONVENTION	SCI MICHAEL ET FRANCK IMMOBILIER	Convention 2025-090 pour l'extension des réseaux BT "La Garderie" commune de Sainte-Sévère sur indre	10/10/2025	40 560,00 €
2025-173	ER	CONVENTION	NOVINTEL / AXIANS	Convention 2025-091 pour l'extension des réseaux BT "Bois des Brossards" commune de Sainte-Fauste	13/10/2025	16 080,00 €

2025-174	ER	CONVENTION	SAINT-CHARTIER	Convention 2025-093 pour la sécurisation des réseaux BT et d'éclairage public "Rue Raymonde Vincent" commune de Saint-Chartier	17/10/2025	5 880,00 €
2025-175	ER	CONVENTION	Mme NIKOLOV Alix	Convention 2025-092 pour l'extension des réseaux BT "Chemin du Rincet" commune de Thizay	20/10/2025	36 960,00 €
2025-176	ER	CONVENTION	VILLEMONT SA	Convention 2025-094 pour l'extension des réseaux BT "Rue du Chemin Vert" commune de Luçay le Mâle	24/10/2025	27 600,00 €
2025-177	ER	CONVENTION	M. MARIER Jacques	Convention 2025-099 pour l'extension des réseaux BT "Rue Franz Schubert" commune de Val Fouzon	24/10/2025	16 920,00 €
2025-178	ER	CONVENTION	RUFFEC	Convention 2025-095 pour le renforcement des réseaux BT et d'éclairage public "Rue de l'Eglise" commune de Ruffec	24/10/2025	16 560,00 €

2025-179	ER	CONVENTION	RUFFEC	Convention 2025-096 pour la sécurisation des réseaux BT et d'éclairage public "Rue de la Mairie" commune de Ruffec	24/10/2025	7 200,00 €
2025-180	ER	CONVENTION	RUFFEC	Convention 2025-097 pour le renforcement des réseaux BT et de télécommunications "Rue de l'Eglise" commune de Ruffec	24/10/2025	27 600,00 €
2025-181	ER	CONVENTION	RUFFEC	Convention 2025-098 pour la sécurisation des réseaux BT et d'éclairage public "Rue de la Mairie" commune de Ruffec	24/10/2025	21 600,00 €
2025-182	ENERGIE	CONVENTION	ARDENTES	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Ardentes	14/10/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-183	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	LA CHATRE	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de La Chatre année 2025	15/10/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025
2025-184	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	CHATEAUROUX	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de Châteauroux année 2025	20/10/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025
2025-185	ER	CONVENTION	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'IGNERAIE	Convention 2025-103 pour l'extension des réseaux BT "Les Forgetteries" commune de Thevet Saint-Julien	31/10/2025	6 120,00 €
2025-186	ER	CONVENTION	NOVINTEL / AXIANS	Convention 2025-104 pour l'extension des réseaux BT "Domaine de la Porte" commune de Diors	31/10/2025	51 720,00 €
2025-187	ER	CONVENTION	LA VERNELLE	Convention 2025-0101 pour la dissimulation des réseaux BT et de télécommunications "Route de Valençay Tranche 1 du n°98 au n°126" commune de La Vernelle	31/10/2025	48 480,00 €
2025-188	ER	CONVENTION	VIJON	Convention 2025-105 pour la dissimulation des réseaux BT "Bourg du n°18 au n°27" commune de Vijon	31/10/2025	33 720,00 €
2025-189	ER	CONVENTION	VIJON	Convention 2025-0106 pour la dissimulation des réseaux BT et d'éclairage public "Bourg du n°18 au n°28" commune de Vijon	31/10/2025	8 880,00 €

2025-190	ER	CONVENTION	LE BLANC	Convention 2025-0107 pour la dissimulation des réseaux BT "Chemin du Moulin" commune du Blanc	31/10/2025	22 440,00 €
2025-191	ER	CONVENTION	POULIGNY SAINT-PIERRE	Convention 2025-108 pour la sécurisation des réseaux BT et d'éclairage public "Les Brouardières" commune de Pouligny Saint-Pierre	31/10/2025	7 800,00 €
2025-192	ENERGIE	CONVENTION	CHATILLON SUR INDRE	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Chatillon sur Indre	28/10/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-193	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	REUILLY	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de Reuilly année 2025	06/10/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025
2025-194	ENERGIE	CONVENTION	CHOUDAY	Convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé auprès de la commune de Chouday	15/10/2025	Suivant les dispositions de l'article 8 de la convention
2025-195	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	DEOLS	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de Déols année 2025	29/09/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025
2025-196	ADMINISTRATION GENERALE	CONVENTION	VALENÇAY	Convention annuelle de versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de Valençay année 2025	03/10/2025	Conformément à la délibération n°4-2025-03 du 02/07/2025

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- **Article 1er** : Sans discussion, le conseil syndical prend acte.

III. APPROBATION DU PROGRAMME TRAVAUX

Dans le cadre de ses compétences, le SDEI est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité pour ses communes adhérentes,
Monsieur le Président présente la liste des travaux d'électrification rurale qui a été présentée aux délégués lors des comités territoriaux.

Pays	Commune	Adresse	Type d'opération	Montant TTC	Montant TTC par territoire
BREN	BELABRE	Rues Aristide Briand et Pasteur	Dissimulation	273 480 €	1 825 680 €
BREN	CHALAIS	La Barre	Renforcement	33 600 €	
BREN	DOUADIC	Dasdé	Renforcement	12 000 €	
BREN	INGRANDES	Croix Blanche - Les Varennes	Sécurisation	102 000 €	
BREN	LA PEROUILLE	La Roche	Renforcement	96 000 €	
BREN	LE BLANC	Chemin du Moulin	Dissimulation	20 400 €	
BREN	LINGE	Champ Rocher	Renforcement	84 000 €	
BREN	LINGE	Les Fleuris, Les Ilons	Renforcement	72 000 €	
BREN	LUZERET	Le Mas	Sécurisation	84 000 €	
BREN	MARTIZAY	L'Avis	Renforcement	79 200 €	
BREN	MARTIZAY	Le Bourg	Renforcement	60 000 €	
BREN	MERIGNY	Rue du Stade Paul Benazet	Dissimulation	78 600 €	
BREN	OBTERRE	La Girouardière - la Maison neuve	Sécurisation	120 000 €	
BREN	OULCHES	Les loges de Pérouet	Sécurisation	72 000 €	
BREN	RIVARENNES	Laveau	Sécurisation	24 000 €	
BREN	ROSNAY	Rte de Mézières en Brenne	Sécurisation	168 000 €	
BREN	RUFFEC	La Belivière	Sécurisation	60 000 €	
BREN	SAINT HILAIRE SUR BENAIZE	les Brosses	Sécurisation	20 400 €	
BREN	SAINT-GAULTIER	Les Pauduats	Sécurisation	234 000 €	
BREN	SAINT-GAULTIER	Rte de Chateauroux	Sécurisation	66 000 €	
BREN	VILLIERS	La Moranderie	Sécurisation	66 000 €	
CAST	ARGY	Les Souches	Renforcement	90 000 €	549 500 €
CAST	CHATEAUROUX	Rue de Strasbourg	Dissimulation	212 300 €	
CAST	CHAEAUROUX	Rue de la Fontaine Saint-Germain	Dissimulation	43 200 €	
CAST	ETRECHET	Rue de la Gayetterie	Sécurisation	66 000 €	
CAST	ETRECHET	Rue Maréchal Leclerc	Sécurisation	138 000 €	
ISSO	AMBRAULT	Bois Ramier	Renforcement	54 000 €	514 200 €
ISSO	BUXEUIL	Route de Valençay - Cr de la Grd Croix	Renforcement	170 400 €	
ISSO	LA CHAMPENOISE	Impasse du Sentier	Renforcement	19 800 €	
ISSO	SAINTE FAUSTE	Le bois des Brossats	Renforcement	114 000 €	
ISSO	THIZAY	rue de la Vilette	Renforcement	156 000 €	
LACH	CLUIS	Pouzet	Sécurisation	36 000 €	1 160 500 €
LACH	CROZON SUR VAUVRE	La Chignollette	Sécurisation	60 000 €	
LACH	FOUGEROLLES	La pierre Blanche	Sécurisation	24 000 €	
LACH	FOUGEROLLES	Varennes - les Traits	Sécurisation	174 000 €	

LACH	LA BERTHENOUX	Les Chênes, Les Crocs	Sécurisation	42 000 €	
LACH	LA BERTHENOUX	Les quenats	Sécurisation	56 400 €	
LACH	MAILLET	Vavre	Sécurisation	54 000 €	
LACH	MONTCHEVRIER	Rue de Chézalbonneau	Sécurisation	170 400 €	
LACH	NEUVY ST SEPULCHRE	L'Augère	Sécurisation	43 200 €	
LACH	PERASSAY	Chez Piot	Sécurisation	78 000 €	
LACH	SAINT CHARTIER	Les Blins	Sécurisation	37 200 €	
LACH	ST AOUT	La Bouquetterie	Sécurisation	30 000 €	
LACH	ST AOUT	Les Loges	Sécurisation	48 000 €	
LACH	ST AOUT	Les Roussets	Sécurisation	20 400 €	
LACH	THEVET SAINT JULIEN	La Garenne	Sécurisation	60 000 €	
LACH	TRANZAULT	Bourg - Chemin d'Angibault	Sécurisation	67 200 €	
LACH	VICQ EXEMPLET	Les Loges du Bois de Boulaise	Renforcement	126 000 €	
LACH	VIJON	Bourg	Dissimulation	33 700 €	
VALE	CLION SUR INDRE	Luché	Renforcement	108 000 €	668 400 €
VALE	FLERE LA RIVIERE	La Closerie	Renforcement	114 000 €	
VALE	LYE	Rue du commerce	Sécurisation	90 000 €	
VALE	PELLEVOISIN	rue de la Promenade	Renforcement	98 400 €	
VALE	ROUVRES LES BOIS	Villebon	Sécurisation	28 800 €	
VALE	ST CYRAN DU JAMBOT	La Bouquinerie - Roingeot	Dépose	6 000 €	
VALE	ST CYRAN DU JAMBOT	Val au Bœuf	Sécurisation	114 000 €	
VALE	VICQ SUR NAHON	L'Hopitou	Renforcement	42 000 €	
VALE	VICQ SUR NAHON	Rte de Luçay le Male	Renforcement	67 200 €	
VCVA	BADECON LE PIN	Chemin des Grands Feuillets	Dissimulation	10 700 €	781 100 €
VCVA	BOUESSE	Les Fonteneilles - les Braies	Renforcement	144 000 €	
VCVA	CUZION	Rue des petites Côtes - Barrage EGUZON	Renforcement	144 000 €	
VCVA	EGUZON CHANTOME	La Verrière - La Lande	Sécurisation	108 000 €	
VCVA	EGUZON CHANTOME	rue du Moulin de L'Etang	Sécurisation	56 400 €	
VCVA	EGUZON CHANTOME	Fressignes	Sécurisation	90 000 €	
VCVA	MOSNAY	Les Chauchis - Abbaye	Sécurisation	120 000 €	
VCVA	VELLES	Les Pornets - La Gaudinerie	Sécurisation	108 000 €	
TOTAL TTC					5 499 380 €

Le conseil syndical sera amené à délibérer sur le point suivant :

Article 1er : D'approuver le programme de travaux présenté ci-dessous

IV. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TRAVAUX ELIGIBLES DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR LES ACTIONS DE CONSEIL EN ENERGIES PARTAGE

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, le SDEI a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités. Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SDEI et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

Le SDEI soutient les actions des collectivités pour maîtriser ou réduire leurs consommations d'énergie des bâtiments publics en les accompagnant financièrement dans leur projet sur une liste de travaux éligibles.

Considérant la création de fonds de concours par le SDEI en juillet 2025, sur la rénovation énergétique de bâtiments publics, sur la rénovation de l'éclairage public et sur la création d'ilot de fraicheur,

Considérant la liste de travaux éligibles des fonds de concours,

Considérant que l'aide financière pour la rénovation de l'éclairage public est en doublon entre le fonds de concours et les actions subventionnables dans le cadre de l'activité des CEP,

Il est proposé de supprimer de la liste de travaux éligibles des subventions attribuées pour les actions en conseil en énergie partagé les travaux relatifs à l'éclairage public à partir du 1er janvier 2026.

Les autres modalités et conditions d'attribution restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- **Article 1er** : D'approuver la modification relative à la liste des travaux éligibles du règlement,
- **Article 2** : D'approuver la modification du règlement
- **Article 3** : De préciser que les autres modalités et conditions d'attribution restent inchangées,
- **Article 4** : D'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

V. APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2026 BUDGET PRINCIPAL

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le SDEI ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil syndical, peut en vertu de l'article L 1612 - 1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

À savoir :

Chapitre 20 : 48 750 €

Chapitre 204 : 75 000 €

Chapitre 21 : 238 750 €

Chapitre 26 : 215 281.89 €

Chapitre 23 : 5 000

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

Article 1er : D'autoriser M. le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025

VI. APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2026 BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le SDEI ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil syndical, peut en vertu de l'article L 1612 -1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

À savoir :

Chapitre 20 : 3 750 €
Chapitre 23 : 2 423 674.06 €
Chapitre 45 : 210 000 €

Chapitre 21 : 8697.49 €
Chapitre 10 : 76 250 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

Article 1er : D'autoriser M. le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025

VII. APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2026 BUDGET ANNEXE IRVE

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le SDEI ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil syndical, peut en vertu de l'article L 1612 -1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

À savoir :

Chapitre 20 : 2 250 € Chapitre 21 : 121 272.91 €
Chapitre 23 : 4 625 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

Article 1er : D'autoriser M. le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025

VIII. APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS REDEVANCE R2

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la convention régissant les fonds de concours versés par le SDEI aux communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2025,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la répartition par collectivité urbaine des fonds de concours au titre de l'année 2025

Considérant que la convention annuelle relative au versement de fonds de concours entre le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre et chaque commune de régime urbain de concession prévoit l'approbation de la liste définitive des équipements publics susceptibles de bénéficier des fonds de concours.

A ce jour, la liste définitive des équipements publics éligibles et le montant associé pour chaque commune de régime urbain de concession est la suivante :

CHABRIS

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Fourniture de lanternes éclairage public LED pour rénovation	49 260,00 €	44 760,00 €	27,18%	3 678,20 €
Main d'œuvre pour l'installation des lanternes éclairage public LED	4 555,70 €	4 555,70 €	0,00%	- €
	53 815,70 €	49 315,70 €	7,46%	3 678,20 €

CHATILLON SUR INDRE

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Remplacement de points lumineux dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public	57 425,00 €			
situation 1		15 000,00 €	55,03%	8 255,19 €
situation 2		20 425,00 €	0,00%	- €
	57 425,00 €	35 425,00 €	23,30%	8 255,19 €

LE BLANC

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Passage en LEDS de l'éclairage du stade des Ménigouttes	37 642,50 €	37 442,50 €	45,00%	16 849,13 €
Passage en LEDS de l'éclairage du stade des Ménigouttes	12 317,50 €	11 427,50 €	17,32%	1 979,34 €
	49 960,00 €	48 870,00 €	38,53%	18 828,46 €

LE POINCONNET

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Rénovation éclairage public remplacement par lanternes LED - Route du Grand Epot	20 084,66 €	20 084,66 €	75,00%	14 288,72 €
	20 084,66 €	20 084,66 €	71,14%	14 288,72 €

ARGENTON-SUR-CREUSE

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Remplacement de lanternes éclairage public par des luminaires LED sur les secteurs Les Vaux	19 718,59 €	16 891,47 €	75,00%	9 862,09 €
	19 718,59 €	16 891,47 €	58,39%	9 862,09 €

LA CHATRE

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Remplacement éclairage public par des luminaires LED Place du Dr Vergne	19 350,00 €	19 350,00 €	61,69%	11 937,02 €
Remplacement éclairage public par des luminaires LED rue fort l'évêque	3 598,00 €	3 598,00 €	9,72%	349,56 €
	22 948,00 €	22 948,00 €	53,54%	12 286,57 €

VALENCAY

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Remplacement de menuiseries logement école Benjamin Rabier	6 284,96 €	6 284,96 €	75,00%	3 794,05 €
	6 284,96 €	6 284,96 €	75,00%	3 794,05 €

CHATEAUROUX

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Travaux de rénovation de l'éclairage du stade Gaston Petit - passage en LED	307 777,50	232 930,00	64,41%	103 586,85 €
	307 777,50 €	232 930,00 €	64,41%	103 586,85 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- **Article 1er** : D'approuver la liste des équipements publics présentés et les montants associés pour la commune de régime urbain de concession.
- **Article 2** : De procéder au versement des sommes éligibles dans le cadre des fonds de concours.
- **Article 3** : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois d'attachés

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'attaché principal, compte tenu de l'évolution du poste de travail et des missions de l'agent
Cette création d'emploi sera effective dès que possible.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- **Article 1er** : D'accepter la création de ce poste. Cette promotion sera effective au 01/01/2026.
- **Article 2** : De préciser que les crédits sont inscrits au budget.
- **Article 3** : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

X. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal 1 ère classe, compte tenu de l'évolution du poste de travail et des missions de l'agent

Cette création d'emploi sera effective dès que possible.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- **Article 1er** : D'accepter la création de ce poste. Cette promotion sera effective au 01/01/2026.
- **Article 2** : De préciser que les crédits sont inscrits au budget.
- **Article 3** : D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

XI. TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux du SDEI,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement est établi comme suit pour l'année 2025 :

Nom de l'agent	Grade actuel	Grade d'avancement
PUIGRENIER David	Attaché territorial	Attaché principal
Le BOISSELIER Catherine	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

XII. PARTICIPATION DE LA SEM ENER CENTRE VAL DE LOIRE AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL DES SEM SIPEnR, YONNE ENERGIE, Nièvre ENERGIES ET SDESM ENERGIES

La SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE détient des participations dans des SEM locales de développement et de production d'énergie renouvelables sur différents territoires :

- SIPEnR : 3,02% de participation, sur le périmètre de l'Ile-de-France ;
- Yonne Energie : 4,05% de participation, sur le périmètre du département de l'Yonne ;
- Nièvre Energies : 1,55% de participation, sur le périmètre du département de la Nièvre ;
- SDESM Energies : 1,22% de participation, sur le périmètre du département de la Seine et Marne.

Au cours de l'exercice 2025, ces différentes SEM ont souhaité engager une augmentation de leur capital social, afin d'être en mesure de concrétiser les projets en développement sur leur territoire. En tant qu'actionnaire, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a été amenée à se positionner sur sa participation à l'augmentation de capital de ses structures.

Compte tenu de (i) la politique de développement de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, de (ii) son portefeuille ambitieux impliquant une consommation en fonds propres importantes pour ses propres projets et (iii) de prioriser sa participation dans les projets relevant de son territoire, le conseil d'administration a statué sur les différentes augmentations demandées :

- SIPEnR : absence de participation à l'augmentation de capital ;
- Yonne Energie : participation à hauteur de 100 000 € à l'augmentation de capital. La participation se justifie par le contrat de développement signée entre Yonne Energie et EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ;
- Nièvre Energies : absence de participation à l'augmentation de capital ;
- SDESM Energies : absence de participation à l'augmentation de capital.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil syndical de prendre acte de la non-participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE aux augmentations de capital des SEM SIEPEnR, Nièvre Energies et SDESM Energies, et de se positionner sur l'intérêt de la participation à l'augmentation de capital de la SEM Yonne Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu les statuts de la SAEML
-
- **Article 1er** : Valide la participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à l'augmentation de capital de la SEM Yonne Energie,
 - **Article 2** : Acte la renonciation à l'augmentation de capital des SEM Nièvre Energies, SDESM Energies et SIEPEnR,
 - **Article 3** : Donne pouvoir à Monsieur le Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ou son représentant pour mener les actions et signer tous documents afférents aux différentes affaires.

XIII. CREATION D'UNE SOCIETE DE PROJETS AVEC L'AREC ET LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR L'AEROPORT DE CHATEAUROUX

Après avoir délibéré en février 2025 pour la signature d'une convention de partenariat avec l'AREC, visant au lancement d'un diagnostic environnemental sur le site de l'aéroport de Châteauroux, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE est amenée à délibérer à la création d'un véhicule juridique dédié, de type SAS, pour porter le développement d'un projet de centrale photovoltaïque sur ce foncier.

La répartition envisagée du capital de la future SAS est la suivante :

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50 %

SEM AREC : 30 %

Région Centre-Val de Loire : 20 %

Le capital social initial sera fixé à 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune.

La gouvernance de la société :

Mise en place d'un comité stratégique ;

Composition : deux représentants pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, un représentant pour la SEM AREC, un représentant pour la Région Centre-Val de Loire ;

Décisions prises à l'unanimité ;

Présidence du Comité Stratégique assurée par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

À ce stade du projet, le CAPEX est estimé à 36 M€, pour une puissance potentielle de 45 MWc. Le financement envisagé se répartirait comme suit :

29 M€ par emprunt ;

• 7 M€ en fonds propres ou quasi-fonds propres.

Compte tenu de la répartition capitalistique, la contribution théorique d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'élèverait à 3,5 M€.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil syndical de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS, selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les statuts, en vue de la création de ladite SAS.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la SAEML
- **Article 1er** : Valide la création de la SAS conjointement avec l'AREC et la Région Centre-Val de Loire,
- **Article 2** : Autorise la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50%, soit un montant de 500 euros en capital,
- **Article 3** : Approuve les statuts de la future SAS,
- **Article 4** : Donne pouvoir à Monsieur le Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ou son représentant pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.

XIV. CREATION D'UNE SOCIETE DE PROJET AVEC LA SOCIETE DENTRESSANGLE POUR LA REALISATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA ZAC POLAXIS A NEUILLE PONT PIERRE (37)

Après l'obtention du permis de construire en août 2022, la désignation comme lauréat de l'appel d'offres Bâtiment de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en mars 2024, et l'obtention d'une dérogation de la DREAL en octobre 2025, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE poursuit la concrétisation de son projet de centrale photovoltaïque en toiture sur le foncier bâti de la ZAC POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre.

Le projet porte sur l'équipement en panneaux solaires de la toiture du Bâtiment B, construit en 2024 par l'opérateur CATELLA. Les Bâtiments A et C, encore non construits, feront l'objet d'un dépôt ultérieur à un appel d'offres de la CRE, ce qui justifie la dérogation obtenue auprès de la DREAL.

Par ailleurs, l'entreprise CATELLA, initiatrice du projet immobilier, a cédé le programme à la société DENTRESSANGLE. Il apparaît que la production d'énergie solaire sur le foncier désormais détenu par DENTRESSANGLE s'inscrit pleinement dans sa politique d'entreprise.

Dans ce contexte, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et DENTRESSANGLE ont engagé des discussions en vue de la création d'une société commune ayant pour objectifs :

- De respecter les engagements pris lors du dépôt du dossier à l'appel d'offres CRE, notamment en matière de gouvernance partagée ;
- De porter conjointement la réalisation effective du projet photovoltaïque en toiture.

La répartition envisagée du capital de la future SAS est la suivante :

- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50,1 %
- DENTRESSANGLE : 49,9 %

Le capital social initial sera fixé à 10 000 €, divisé en 10 000 actions de 1 € chacune.

La gouvernance de la société :

- Mise en place d'un comité stratégique ;
- Composition : deux représentants pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, deux représentants pour DENTRESSANGLE ;
- Décisions prises à l'unanimité ;
- Présidence du Comité Stratégique assurée par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

À ce stade du projet, le CAPEX est estimé à 2,8 M€, pour une puissance potentielle de 2,85 MWc. Le financement envisagé se répartirait comme suit :

- 2,3 M€ par emprunt ;
- 0,5 M€ en fonds propres ou quasi-fonds propres.

Compte tenu de la répartition capitalistique, la contribution théorique d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'élèverait à 250 k€.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la SAEML

De se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS, selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les statuts, en vue de la création de ladite SAS.

- **Article 1er** : Valide la création de la SAS conjointement avec DENTRESSANGLE,
- **Article 2** : Autorise la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50,1%, soit un montant de 5010 euros en capital,
- **Article 3er** : Approuve les statuts de la future SAS,
- **Article 4er** : Donne pouvoir à Monsieur le Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ou son représentant pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.

XV. APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN AVENANT CONCERNANT LA LIGNE DE CREDIT GOURNAY PV SAS

Le présent avenant est en référence à la Convention de ligne de crédit datée du 9 décembre 2021 entre le syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre et **GOURNAY PV, S.A.S.**, société par actions simplifiée de droit français, dûment constituée le 8 avril 2019, ayant son siège social au 11A rue de la Cossonnière, 45650 Saint Jean le Blanc, France, représentée par **Monsieur Dionisio Fernández Auray**, de nationalité espagnole, majeur, domicilié professionnellement au 3, rue Ombú, 28045 Madrid, Espagne, agissant avec les pouvoirs nécessaires tels que prévus par le procès-verbal du conseil d'administration en date du 2 décembre 2020.

Les Parties conviennent de modifier la clause 3 (Taux d'intérêt) de la Convention de ligne de crédit comme suit :

Jusqu'au 31 décembre 2025, la « Période d'intérêt » restera définie comme chaque période calendaire trimestrielle, et les intérêts courus continueront d'être payés dans un délai de cinq (5) jours à compter de la fin de chaque période d'intérêt trimestrielle.

À compter du 1er janvier 2026, la définition de « Période d'intérêt » désignera chaque période calendaire annuelle jusqu'à la date d'échéance du crédit. En conséquence, les intérêts courus seront payés dans un délai de cinq (5) jours à compter de la fin de chaque période d'intérêt annuelle. Toutes les autres dispositions de la clause 3 demeurent inchangées.

Les termes et conditions de la Convention de ligne de crédit demeurent en vigueur dans la mesure où ils n'ont pas été expressément modifiés par le présent Avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'humanité :

- **Article 1er** : D'approuver l'avenant relatif la ligne de crédit Gournay PV SAS
- **Article 2** : Autorise Le Président à signer l'avenant et tout autre document relatif à cette affaire

N° d'ordre	<u>OBJET DES DELIBERATIONS</u>	
06202501	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 Octobre 2025	Approuvée
06202502	Approbation du compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L5211-10 CGCT portant sur les délégations accordées au Président	Approuvée
06202503	Approbation du programme travaux	Approuvée
06202504	Approbation de la modification du règlement et des travaux éligibles dans le cadre des subventions attribuées pour les actions de conseil en énergies partagé	Approuvée
06202505	Approbation de la prise en charge des dépenses d'investissement pour 2026 budget principal	Approuvée
06202506	Approbation de la prise en charge des dépenses d'investissement pour 2026 budget annexe maîtrise d'ouvrage des travaux	Approuvée
06202507	Approbation de la prise en charge des dépenses d'investissement pour 2026 budget annexe IRVE	Approuvée
06202508	Approbation de l'attribution de fonds de concours R2	Approuvée
06202509	Approbation de la création d'un poste d'attaché principal	Approuvée
06202510	Approbation de la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Approuvée
06202511	Approbation du tableau annuel d'avancement	Approuvée
06202512	Approbation de la participation de la SEM ENER Centre-Val de Loire aux augmentations de capital des SEM SIPEnR, Yonne Energie, Nièvre Energies et SDESM Energies	Approuvée
06202513	Approbation de la création d'une société de projets avec l'AREC et la Région Centre-Val de Loire pour le développement d'un parc photovoltaïque sur l'aéroport de Châteauroux	Approuvée
06202514	Approbation de la création d'une société de projet avec la société Dentressangle pour la réalisation d'une toiture photovoltaïque sur la ZAC POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre (37)	Approuvée
06202515	Approbation de la signature d'un avenant concernant la ligne de crédit GOURNAY PV SAS	Approuvée

Châteauroux, le 05 décembre 2025

